

**Rappel des numéros
de téléphone pour
prise de RDV pour
vaccination COVID.**

Liancourt :

Salle Guy Lejeune,
176 avenue Louis Aragon.
RDV sur Doctolib ou au
03 44 73 89 10

Nogent-sur-Oise :

Centre municipal de santé,
95 rue du général de Gaulle
Tél: 03 75 19 01 03

Creil :

Maison de santé pluriprofessionnelle,
59 rue du Plessis Pommeroy
Tél: 03 65 65 72 53

Creil :

GHP SO, boulevard Laënnec
Tél: 03 44 61 66 97 ou 03 44 61 66 98

Creil :

Salle Voltaire, 39 rue Voltaire
Tél: 08 00 60 20 09

Clermont (Breuil-le-Sec) :

CH Isarien, site de Fitz-James, rue Guy Boulet
Tél: 03 44 77 50 15

Senlis :

GHP SO, avenue Paul Rougé
Tél: 03 44 61 66 97
ou 03 44 61 66 98

Compiègne :

Salle de la Victoire, 112 rue St Joseph
Tél: 03 59 55 35 60

Autre numéro utile
pour les personnes
contaminées
COVID ou en isolement:
03 44 11 21 89

MSE ACTUALITES est
rédigé et mis en page
par les élus de
la commission information
et communication

Septembre ou le dur retour à la réalité.



L'été indien, bien agréable après un début de période estivale bien capricieux, ne peut masquer la réalité d'une rentrée placée sous le signe des augmentations.

Renchérissement du prix des carburants, du gaz et pour février de l'électricité. Ces hausses n'augurent rien de bon pour le pouvoir d'achat des familles déjà bien impactées par une inflation de +8,2%, sur un an, constatée par l'INSEE au 31 Août, pour les produits agricoles et alimentaires.

D'autant plus que, depuis bientôt 2 ans, les revenus des familles ont été amputés par les conséquences de la crise sanitaire.

Les citoyens ne peuvent vivre dans la crainte de la précarité énergétique. Il est temps de reconnaître l'électricité, le gaz, qui équipent chaque foyer, comme un produit de première nécessité et donc de lui appliquer une TVA de 5,5%.

Les zéloteurs de l'ouverture à la concurrence, nous promettaient, grâce à la libéralisation, une sécurité d'approvisionnement à un prix abordable pour les consommateurs. C'est tout l'inverse que nous constatons. Engie narguerait presque ses clients avec ses 2,34 milliards d'euros de résultat sur les six premiers mois de l'année contre 24 millions un an plus tôt.

Ce système ne fonctionne pas ! Il faut recréer un service public de l'énergie, reprendre la main sur la production, les tarifs, pour faire face aux enjeux environnementaux qui nous concernent, dans l'intérêt des

générations futures. Il en va de notre qualité de vie et par voie de conséquence de notre santé.

D'ailleurs à ce sujet, j'ai été interpellé par l'Agence Régionale de Santé, car le taux de vaccination de la population monchysoise de plus de 12 ans est de 77% quand il est de 87,6% au niveau des Hauts de France. Ce chiffre tombe à 69% chez les 55-64 ans et plus étonnant, à 67% chez les plus de 75 ans.

Je ne suis pas un aficionado de la vaccination mais nous vivons en société et nous devons mutuellement nous protéger.

Il faut reconnaître que, si nous pouvons retrouver un peu de liberté et de sérénité, c'est bien parce que cette possibilité existe et que beaucoup y ont eu recours.

Aussi pour que chacun puisse avoir accès au vaccin, nous avons convenu avec l'ARS d'ouvrir un centre de vaccination de proximité, à la salle polyvalente, le vendredi 15 octobre, de 10h à 15h. Accessible à tous, il vous suffira de venir avec votre carte vitale et une pièce d'identité.

Je vous conseille toutefois de réserver auprès de la mairie.

Si vous rencontrez un problème pour vous déplacer, nous pourrions venir vous chercher et vous ramener à votre domicile.

Pour faire communauté, l'implication de toutes et tous est primordiale, en toutes circonstances. Il nous faudra toujours savoir relever le défi des jours heureux.

Le Maire,
Alain Boucher



La vie de la commune



Cet été à l'ALSH



L'été fût beau, pas toujours chaud mais rempli de surprise ! Journée gaming, rétro gaming, équitation, base de loisirs ou encore le Musée de la Vie Agricole et Rurale de l'Oise furent proposés aux enfants de 3 à 10 ans en juillet et en août.

Les journées se sont écoulées dans la bonne humeur et la joie de vivre : entre autre à l'incontournable Cité des Sciences à Paris mais également lors de réalisation de dessins à la craie.

Les enfants ont régulièrement échangé sur les principes du vivre-ensemble. Des animateurs et animatrices motivés et ravis de travailler chaque été, sont venus avec toute leur envie de faire découvrir le monde aux enfants accueillis.



Le groupe d'ados, encadré par Ayoub en juillet, et par Amel et Yassine en août, ont eu leur part d'activités. Ils ont visité le centre-ville d'Amiens et ses hortillonnages, se sont sensibilisés aux dangers d'Internet, ont pratiqué l'équitation. Ballades, veillées étaient aussi au programme. Ils ont même réalisé un court métrage via leur téléphone !

Ce groupe possède son propre emploi du temps, gère son budget, propose des activités aux animateurs. Il organise son fonctionnement avec un maximum d'autonomie. Les vacances sont aussi des temps d'émancipation en groupe pour apprendre à gérer ses émotions, ses mots...



Si toi aussi, tu veux partager de nouvelles expériences, viens les rejoindre!

Contacte le service jeunesse au 06.11.43.86.23.



La vie de la commune



Rentrée Scolaire



La rentrée scolaire s'est effectuée le Jeudi 02 Septembre, avec le soleil au rendez-vous.

Ecole maternelle du Clos Saint Paul :

Mme Warnier : 9 Petites Sections
12 Moyennes Sections

Mme Smajda : 8 Petites Sections
12 Moyennes Sections

Mme Audrain : 18 Grandes Sections



De gauche à droite : Mme Smajda, Mme Audrain et Mme Warnier.
Aïcha et Océane, ATSEM

Ecole primaire Eugène Cauchois :

Mme Straniero : 25 CP

Mme Evrard : 08 CP + 16 CE1

Mme Discontigny : 13 CE1 + 11 CE2

Mme Pinon : 15 CE2 + 10 CM1

M Muller : 27 CM1

Mme Chambrelent : 25 CM2



De gauche à droite : Mme Straniero, Mme Chambrelent, M Muller,
Mme Pinon, Mme Evrard et Mme Discontigny .

Nous souhaitons une très bonne année scolaire aux enseignants et aux élèves et particulièrement à Mme Smajda, nouvelle directrice à l'école maternelle du Clos Saint Paul ainsi qu'à Océane MARQUIS, nouvelle ATSEM.



RAPPEL : En cette période de Covid 19, nous demandons à tous de respecter les gestes barrières en vigueur :

- Port du masque obligatoire dans un périmètre de 50 mètres autour des entrées et sorties des écoles, collèges et lycées;
- 15 mn avant et après l'ouverture de ces établissements;
- 15 mn avant et après la fermeture de ces établissements.



Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement est constitué d'une équipe pluridisciplinaire, composée d'architectes urbanistes, d'architectes du patrimoine, de paysagistes, d'un géomaticien, d'une coordinatrice pédagogique et d'une chargée de communication. Ils peuvent répondre à des questions complexes, et donner des conseils aux collectivités mais aussi aux particuliers.

C'est un organisme de service public financé grâce à une part départementale de la Taxe d'Aménagement. Cette dernière, prélevée sur la fiscalité des autorisations d'urbanisme, contribue également au financement de la politique départementale en faveur des Espaces Naturels et Sensibles. La part de cet impôt, dévolue au CAUE de l'Oise, justifie en particulier la gratuité des conseils délivrés, au public, au nom de l'intérêt général.

De 2018 à 2020, le CAUE a accompagné la commune sur son projet «De la carrière à l'œuvre sculptée».

En mars 2019, Richard Kaszynski, directeur et Alexandre Huraux, géomaticien, s'étaient rendus à l'école Eugène Cauchois afin d'expliquer aux élèves l'utilité des cartes, découvrir les différentes manières de construire avec de la pierre. Un rallye photos avait conclu cette journée.



Un samedi matin, le C.A.U.E a aussi expliqué, lors d'une balade, aux habitants présents, aux travers de cartes, de photos et d'anecdotes la transformation de notre village, de nos bois et de ses alentours.

Ce partage de connaissances et de compétences est une richesse.

Nous sommes, donc, retournés à la rencontre de Richard Kaszynski, directeur du CAUE de l'Oise, pour échanger sur un point d'urbanisme particulier : les clôtures et portails de notre commune.



MSE Actualités : A quelle période de l'histoire, l'homme a-t-il commencé à matérialiser sa propriété ?

Richard Kaszynski : Je ne suis pas historien, mais dès lors que l'homme s'est sédentarisé et que pour protéger les habitations ou les cultures d'une intrusion extérieure, animale ou humaine, il a fallu construire une clôture infranchissable. Il est possible d'imaginer que, dans un premier temps pour édifier cette clôture, les hommes aient utilisé les matériaux qu'ils ont trouvés sur place de nature végétale ou minérale.

MSE A : Pourquoi la nécessité d'une législation sur cet acte ?

RK : La protection matérielle du droit de propriété se fonde sur les articles 2 et 17 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789. Pour autant, le régime de la propriété doit être apprécié dans le cadre des limitations de portée générale qui y ont été introduites par la législation pour permettre certaines interventions jugées nécessaires de la puissance publique dans les relations contractuelles entre particuliers.

La vie de la commune

MSE A : Quel document régit cette législation ?

RK : Les principales règles sont écrites dans le Code Civil concernant les droits liés à la propriété et au bon voisinage. Mais pour les communes dotées d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU), ces règles sont complétées par des dispositions particulières définies au regard du contexte existant.

MSE A : Quelles sont les règles en vigueur sur le territoire de Monchy-Saint-Eloi ?

RK : Il faut d'abord rappeler que la commune de Monchy-Saint-Eloi est régie par un PLU et qu'en conséquence, toute édification d'une clôture est soumise à une demande d'urbanisme (Déclaration Préalable, au minimum) auprès de la mairie.

Cette clôture, suivant sa nature ou sa fonction, n'est pas forcément toujours construite sur la limite de propriété. En effet, la limite de propriété avec le domaine public comporte des dispositions différentes des limites latérales entre voisins. Les règles d'aspect et de hauteur pour une clôture sur rue doivent présenter une simplicité d'aspect en harmonie avec le bâti existant, son environnement et la rue. La clôture sera d'une hauteur maximale de 1.60 mètres : clôture, piliers et portails devront avoir une taille uniforme.

MSE A : Pourquoi une hauteur maximale de 1,60 m est prescrite pour les clôtures sur rue dans le règlement du PLU de Monchy-Saint-Eloi ?

RK : A cette hauteur, il est possible de considérer qu'une clôture peut préserver l'intimité sans toutefois, pour une personne de taille moyenne, empêcher la perception d'une présence à l'intérieur de la propriété. Dans le cas de Monchy-Saint-Eloi, cette règle s'applique à la création d'une nouvelle clôture sur l'ensemble des limites de la parcelle d'une résidence. Cependant, il subsiste une exception: les murs existants. Ils sont à préserver, des percements sont toutefois autorisés. En principe, la réglementation du droit de l'urbanisme ne concerne que la partie construite de la clôture. Les clôtures qui ne donnent pas sur la voie publique sont régies par le Code Civil.

MSE A : Pour des conseils architecturaux (permis de construire, clôture, véranda...) ou paysagers, n'hésitez pas et prenez rendez-vous au 03 44 82 14 14 ou www.caue60.com.

Vous serez reçus dans les locaux du CAUE au 4 rue de l'Abbé du Bos 60 000 Beauvais.

En cas de doute, notre PLU est consultable en mairie pour vous assurer que votre projet est conforme aux règles en vigueur. Il sera prochainement consultable sur le site « Géoportail-urbanisme.gouv.fr ».

Merci à Richard Kaszynski pour sa disponibilité et toutes ces précisions sur ce point d'urbanisme.



La vie de la commune



Cherche, trouve et photo!



Cet été, la commission « Vivre ensemble » vous a proposé un jeu de piste photos à travers la commune.

Bon nombre d'entre vous a participé à cette initiative : faisant travailler leur mémoire pour nos aînés depuis leur salon, arpentant tous les coins et recoins à pied ou à vélo pour les autres, tous âges confondus.

14 équipes ont déposé le fruit de leurs trouvailles à la bibliothèque.

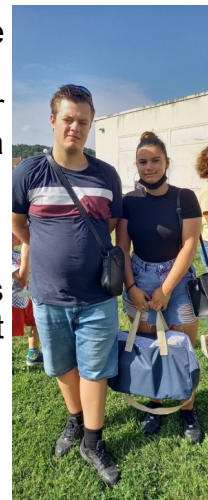
Samedi 4 septembre, nous avons récompensé 4 d'entre elles selon des critères précis : nombre de lieux trouvés, mise en page, mise en scène et originalité.

Seules 3 équipes n'ont pas trouvé tous les lieux.

Un goûter a ensuite été offert à tous les participants.

La production gagnante est à votre disposition à la bibliothèque.

Félicitations à tous, nous réfléchissons déjà au challenge estival 2022 !



Equipe gagnante:
Sherlock Juniors



- 1 Meilleure mise en scène : BUCK
- 2 Meilleure mise en page : IDE et FIX
- 3 Originalité : Wondergirls



Entendre une histoire



Le tout-petit aime les livres illustrés. Il aime regarder les détails. Petit à petit, il est sensible au visuel.

Avant 3 ans, les enfants ont une soif et une curiosité égales pour les livres.

Nous aimerions vous proposer, à la bibliothèque, des séances pour les tout-petits afin de leur faire découvrir le plaisir des récits, maintenir cette curiosité naturelle.

Ces lectures seraient gratuites, 1 jeudi matin/mois pour les petits de 0 à 3 ans.

Afin de finaliser ce projet, si ce temps vous intéresse, merci de vous rapprocher d'Arlette Bouldoires aux horaires d'ouverture de la bibliothèque.

“

La vie de la commune

”

“

Jeux de société

”

Après de longs mois, les amateurs de jeux de société se sont retrouvés samedi 28 août et 9 octobre.

Dorénavant, ce rendez-vous sera mensuel.

Christophe Jouan vous fera découvrir une nouvelle sélection de jeux les samedis **13 novembre et 11 décembre** de 15h à 18h30 à la bibliothèque.

“

Matrimoine

”

Il y a quelques semaines, les enfants et les jeunes du péricolaire ont découvert le mot « matrimoine ». Employé dès le Moyen Âge, il désigne les biens hérités de la mère mais il disparaît au fil des siècles.

Il réapparaît en 2000 sous la plume d'auteur(e)s qui souhaitent mettre en lumière le rôle des femmes dans la société, dans le développement culturel.

Après de nombreux échanges sur divers parcours féminins, la réalisation de ces portraits leur permettra de grandir avec d'autres modèles d'identification : de Séraphine Louis à Malala Yousufzai en passant par Gisèle Halimi.

Les plus jeunes, quant à eux, ont choisi de représenter leur héroïne du quotidien : Maman !



“

Enfin du spectacle !

”



Ces derniers mois, l'occasion de se divertir ensemble a été rare. Il était temps de se rassembler pour retrouver des temps culturels.

Samedi 2 octobre, les rires des enfants ont résonné entre les murs de la salle polyvalente.

Cyryl, le magicien les a emmenés dans son univers. Assisté de ses apprentis magiciens, il a vu les yeux s'illuminer à la vue du célèbre chapeau de magicien, de baguettes magiques qui ne cessaient de se casser, à la disparition de balles.

Les tours se sont succédés pour le plaisir de tous, le guéridon de Grand-père s'est même envolé !

Merci aux spectateurs venus nombreux pour assister à ce spectacle plein d'humour et de magie.

**Vous
retrouverez
sur le site ...**

Actualités

- Bulletin municipal de décembre
- Nouveautés de décembre à la bibliothèque
- Extraits conseil municipal 17 juin 2020
- Extraits conseil municipal 9 juin 2020
- Extraits conseil municipal 26 mai 2020
- Accueil du public en mairie
- L'indispensable 2019-2020
- Carte Européenne d'Assurance Maladie
- Règlement intérieur des services à l'enfance

Le Facebook de la commune



**Bien vivre
à Monchy
Saint Eloi**
lundi



**Communauté de
communes
du Liancourtois la
Vallée dorée**
Service public et



www.monchysainteloi.fr

Informations pratiques

Horaires d'ouverture de la Mairie

Lundi : 16h à 18h
Mardi : 8h45 à 10h30 et de 15h30 à 17h
Mercredi : 8h45 à 10h30 et de 16h à 18h
Jeudi : 8h45 à 10h30 et de 15h30 à 17h
Vendredi : 16h à 18h

Renseignements et rendez-vous :

03 44 71 00 68

Courriel :

mairie.monchysainteloi@orange.fr

Notre site : www.monchysainteloi.fr

Page Facebook : Bien vivre à Monchy Saint Eloi

Monsieur le Maire assure une permanence sans rendez-vous en mairie tous les lundis de 16h00 à 18h00.

Recensement pour la journée d'appel de préparation à la défense

Le recensement a lieu désormais dès l'âge de 16 ans. Les jeunes filles et les jeunes hommes de nationalité française doivent se présenter en mairie pour se faire recenser, entre le jour de ses 16 ans et le dernier jour du 3ème mois qui suit celui de l'anniversaire.

Se munir :

- du livret de famille des parents,
- de la carte nationale d'identité ou du certificat de nationalité française,
- d'un justificatif de domicile.

Il leur sera délivré une attestation de recensement qui devra être présentée lors de l'inscription à tous les examens et concours, y compris les permis de conduire.

Bibliothèque municipale

Téléphone : 03 44 71 16 49

Courriel :

bib.monchysainteloi@orange.fr

La bibliothèque est ouverte aux
horaires suivants :

Mercredi et Samedi :
9h00 à 12h00
14h00 à 18h00

Vendredi :
14h00 à 18h00

Rappel, à l'entrée :
**Port du masque et gel
hydroalcoolique**

Etat civil

Depuis janvier 2003, conformément à l'article 98 du code civil relatif au respect de la vie privée, les personnes souhaitant paraître dans cette rubrique doivent remplir en mairie une fiche «Accord pour publication d'acte d'état civil».

Voici les personnes pour lesquelles nous avons reçu une autorisation.

Il nous a quittés :

M. BIMONT Michel, le 26 Juillet 2021.



www.monchysainteloi.fr

